



Le Rawdonnois

Bulletin municipal de Rawdon

Janvier 2013

Taux des différentes catégories de taxation

Taux de base, résidentiels et agricoles	0,74 \$	du	100 \$	d'évaluation
Immeubles de 6 logements et plus	0,89 \$	du	100 \$	d'évaluation
Immeubles non résidentiels	1,35 \$	du	100 \$	d'évaluation
Immeubles industriels	1,5689 \$	du	100 \$	d'évaluation
Terrains vagues desservis	1,48 \$	du	100 \$	d'évaluation

Dates d'échéance pour les versements

Dans le cas où le total de la somme des taxes foncières générales, autres taxes, tarifs ou compensations excéderait la somme de 300 \$, ces taxes sont payables en trois versements, soit :

- 1^{er} versement : 4 mars 2013**
- 2^e versement : 3 juin 2013**
- 3^e versement : 1^{er} août 2013**

BUDGET 2013

REVENUS	2013	2012
Taxes sur la valeur foncière	11 047 127 \$	10 654 125 \$
Paiement tenant lieu de taxes	237 689 \$	312 375 \$
Services rendus	711 572 \$	804 934 \$
Imposition de droits	491 500 \$	502 100 \$
Amendes et pénalités	174 200 \$	160 000 \$
Intérêts	184 000 \$	126 500 \$
Subventions gouvernementales – Transferts	1 053 130 \$	731 916 \$
Autres revenus	47 634 \$	45 300 \$
	13 946 852 \$	13 337 250 \$

DÉPENSES		
Administration	2 723 481 \$	2 566 037 \$
Sécurité publique	2 338 393 \$	2 052 313 \$
Transport	2 962 368 \$	2 739 471 \$
Hygiène du milieu	2 575 264 \$	2 090 701 \$
Santé et bien-être	25 000 \$	25 000 \$
Urbanisme et zonage	510 688 \$	484 750 \$
Loisirs et Culture	1 825 529 \$	1 566 569 \$
Financement	724 497 \$	651 050 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Remboursement – Dette à long terme	906 843 \$	882 542 \$
Affectations – Activités d'investissement	844 112 \$	84 120 \$
Affectations – Fonds réservés	362 317 \$	494 697 \$
Affectations – Surplus	(1 894 140 \$)	(300 000 \$)
	13 946 852 \$	13 337 250 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	
2013 :	4 857 607 \$
2014 :	389 505 \$
2015 :	97 050 \$

Comment acquitter son compte de taxes?

Sur le site Internet de votre institution financière :

> Afin d'éviter des intérêts et des pénalités, prévoyez deux jours ouvrables avant la date d'échéance indiquée sur votre compte de taxes pour effectuer votre paiement. Assurez-vous d'inscrire votre numéro de matricule à 19 chiffres.

Au comptoir ou au guichet automatique de la plupart des institutions financières :

> Prévoyez deux jours ouvrables avant la date d'échéance indiquée sur votre compte de taxes pour effectuer votre paiement.

Par la poste :

> Les paiements expédiés par la poste peuvent être faits par chèque personnel, chèque certifié, mandat-poste ou mandat bancaire. Les chèques et les mandats doivent être libellés au nom de « Municipalité de Rawdon ». Assurez-vous d'inscrire tous les numéros de matricule relatifs à votre paiement. Lors du paiement du 1^{er} versement, nous vous suggérons de nous transmettre, dans la même enveloppe, les chèques pour les 2^e et 3^e versements avec les coupons de paiement appropriés.

Au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville :

> Les paiements au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville peuvent être faits en argent comptant, par chèque personnel, chèque certifié, mandat-poste et mandat bancaire.

Élections municipales 2013

La plupart des municipalités du Québec seront en élection en novembre prochain. Pour voter, vous devez être inscrit(e) sur la liste électorale.

Les PROPRIÉTAIRES NON DOMICILIÉS sur le territoire de la Municipalité de Rawdon doivent compléter le formulaire approprié, soit une demande d'inscription pour les propriétaires uniques ou une procuration pour les copropriétaires, disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.rawdon.ca, onglet élections. Vous pouvez également nous contacter afin d'obtenir le formulaire requis en composant le 450 834-2596 poste 7101. Ce document peut nous être transmis en tout temps et demeure valide tant qu'il n'est pas retiré ou remplacé.

Souhaitez-vous recevoir le bulletin municipal « LE RAWDONNOIS » par Internet? Inscrivez-vous sur le site de la Municipalité au www.rawdon.ca.

Dépôt légal : BNQ1999 - Parution le 30 janvier 2013

AVIS IMPORTANT : Les informations véhiculées par le biais du journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Rawdon. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.